



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Utopia Société coopérative**, Av. de la Rasude 2, 1006 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 17.08.2011
3. Suspension de faillite: 01.12.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.12.2011
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 17 août 2011, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But : aider ses membres (demandeurs d'emploi, chômeurs au bénéfice d'indemnité et chômeurs en fin de droits) en leur donnant la possibilité de vivre décemment, garder l'envie et la faculté de travailler, trouver des occupations valorisantes, mettre leur énergie dans la création de nouveautés et dans des activités sociales.

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 06
1014 Lausanne Adm cant

00721015

